



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGOISES**

Compte rendu de la Commission Locale de l'Eau
du 11.07.2024

Salle Plénière du Conseil Départemental de l'Ariège

Le jeudi 11 juillet 2024 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réunie à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

M. Jean-Paul FERRE, M. Henri BENABENT, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, M. Jean-Luc ROUAN, M. Xavier CAUX, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Joëlle CHALAVOUX, Mme Jessica MIQUEL, M. Pierre VIEL, M. Alain METGE, M. Daniel BESNARD, Mme Sylvie BRINGUIER, M. Jérôme BLASQUEZ

Ont donné pouvoir

M. Jean-Jacques RAMADE
M. David-Olivier CARLIER

A :

M. Jean-Paul FERRE
M. Jean-Jacques MARTINEZ

Etaient absents, excusés :

M. André PECHIN, M. Alain SOULE, M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARTAUD, M. André VIDAL, M. David COMMINGES, M. Michel AUDINOS

Etaient absents :

M. Pascal CHICOT, M. Jean-Louis REMY, M. Gilbert HEBRARD, M. Guillaume LOPEZ, M. Manuel SARDA, M. Daniel GERAUD, M. Nicolas DIGOUDE, M. François VANDERSTRAETEN, Mme Juliette AMIOT, M. Joël CAZAJUS, Mme Pascale CANAL, Mme Estelle VILESPY, M. Daniel GONCALVES, M. Bernard LAMARY, M. Claude CANSINO, M. Loïc GOJARD, M. Nicolas GARCIA, M. Marc SANCHEZ

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

Chambre agriculture 31 (Mme Christel CARPENTIER), Fédération régionale d'agriculture biologique (M. Philippe ASSEMAT), CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDONDE), EDF Hydro (M. Serge PAYRE), UNICEM Midi-Pyrénées (M. Laurent ROUSSEL), ANA-CEN (Mme Anne TISON), ANPER-CEA (M. Jean-Pierre JENN)

Ont donné pouvoir

FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU)

A :

ANPER-CEA (M. Jean-Pierre JENN)

Etaient absents, excusés :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), Fédération des moulins de France (M. Patrick SUILHARD), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA)

Etaient absents :

Chambre agriculture 11 (M. Daniel CASTEIGNAU), Organisme Unique Vallée de l'Ariège (Mme Nicole QUILLIEN), Organisme Unique Garonne Amont (M. Serge BOUSCATEL), Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège (M. Jean GUICHOU), Energialys (M. Alexandre LA-ROQUE), Comité Régional Occitanie de Canoë-Kayak (M. Eric BIAU), Ariège Pyrénées Tourisme (M. Michel PICHAN), UFC Que choisir (M. Jacques ABIVEN), Fédération de pêche 31 (M. Norbert DELPHIN), Fédération de pêche 11 (M. David FERNANDEZ)

➤ LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :

Etaient présents :

Préfecture de l'Ariège DDT09 (M. Siegfried CLOUSEAU), Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Matthieu MAGDELAINE), ARS Occitanie (M. Stéphane WAGNER), DREAL Occitanie (M. Anne VUILLET)

Etaient absents, excusés :

DDT31 (Mme Valérie FAGES), DDTM11

Etaient absents :

Préfet coordonnateur de Bassin (représenté par la DREAL Occitanie), DDTM66 (M. Philippe ORIGNAC), DRAAF (M. Florent GUHL), Office Français de la Biodiversité Région Occitanie (M. Stéphane DI MAURO), ONF (Mme Marguerite DELAVAL), CRPF (M. Emmanuel ROUYER)

Etaient également présents :

CD09 Directrice Adjointe DAATE (Mme Guylaine AUTHIER), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-Service Eau (M. Florian TESTA), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Emilie VIE), Garants de la CNDP (Mme Anne Isabelle PARDINEILLE et M. Jean-François COUMEL), Conseil Départemental 31 (M. Vincent RIBOT), Chambre d'Agriculture de l'Aude (Mme Marine ALBERT), Chambre d'Agriculture de l'Ariège (Mme Elise LLOBET), SMDEA 09 (M. Patrick RESCANIERES), ECLECTIC Expérience (Madame Sofia ALIAMET), IREEDD (Messieurs Fady HAMADE et Pascal CHANE POI SANE), SBGH (M. Jean-Christophe CID), Institution des Eaux de la Montagne Noire (Mme Sandrine BOISARD-CASTAN et M. Julien REY), PNR PA (Mme Luce RAMEIL), SCOT Vallée de l'Ariège (Mesdames Marine MONREDON et Amandine COUREAU), SYMAR Val d'Ariège (Mme Marie BERTHELOT), DDT09 (Mme Manon GIRARD), Communauté des Communes Portes d'Ariège Pyrénées (Mme Oriane VEZIAN)

• **Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Bonjour à toutes et à tous, je vous remercie de votre présence, nous étions pour certains, hier soir à des réunions de Communauté de Communes. Ce sont des périodes de l'année où il est difficile de réunir de grosses assemblées puisque certains ont déjà pris des congés. Je vous remercie vraiment de votre présence.

• **Rappel des règles de séance par M. Jean-Paul FERRE :**

Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE propose aux membres du Bureau d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte-rendu.

Monsieur le Président demande aux membres de la CLE d'approuver les modalités de tenue de la séance telles que précisées ci-dessus. Il n'y a pas d'opposition à ce que la réunion se tienne en présentiel et en visio.

M. Jean-Paul FERRE procède ensuite à l'appel des présents.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

M. Jean-Paul FERRE, présente l'ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu de la CLE du 1^{er} février 2024
- 2) Adoption du rapport annuel 2023 de la CLE
- 3) CNDP : Présentation du bilan de la concertation préalable
- 4) Présentation du bilan de la concertation (Eclectic Experience et le Temps d'Agir)
- 5) Mémoire en réponse de la structure porteuse au bilan de la CNDP
- 6) Présentation de la phase 2 « tendances et scénarios » (IREEDD-CACG)
- 7) Lancement de la concertation continue
- 8) Questions diverses

1) Adoption du compte-rendu de la CLE du 1^{er} février 2024

Nous vous avons fait parvenir ce compte-rendu. Est-ce que vous avez des remarques, des modifications à apporter ?

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Adoption du rapport annuel 2023 de la CLE

Le 2^{ème} point est l'adoption du rapport annuel 2023 de la CLE et l'historique de l'activité au cours de cette dernière année.

C'est Karine ORUS-DULAC qui va vous le présenter.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Pour le rapport annuel d'activité, comme chaque année nous devons voter ce rapport annuel pour 2023. L'année dernière nous avons voté celui de 2022 très tard, cette année, nous avons essayé de faire plus « vite » puisque ce sont des rapports qui sont obligatoires, que nous devons envoyer ensuite aux 4 préfets du périmètre, ainsi qu'au préfet coordonnateur de bassin, à l'Agence de l'Eau

Adour-Garonne et à la DREAL. C'est un rapport assez factuel, avec le nombre de commissions, le nombre de présents, les bureaux et ce que l'ont a fait durant l'année de manière assez synthétique.

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

Il faut donc voter ce Rapport annuel d'activité.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ?

Nous allons procéder au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Merci Karine de cette présentation rapide.

Nous allons passer à un des points fort de cette réunion, c'est-à-dire, à la présentation du bilan de la concertation préalable par les garants de la CNDP.

M. COUMEL a remplacé M. PASCAUD en cours de concertation. Merci de votre implication et votre participation. Nous avons hâte que vous nous expliquiez de vive voix votre bilan.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation CNDP :**

Merci beaucoup M. FERRE. Donc, comme M. FERRE l'a rappelé, la 1^{ère} équipe a été nommée en mars 2023. M. PASCAUD est l'heureux papa d'un bébé, né en avril, il a donc décidé de se consacrer à sa famille et à ses autres activités. Jean-François est donc venu renforcer l'équipe puisqu'il y a toujours 2 garants qui sont nommés par la CNDP. Je ne vais pas vous réexpliquer le bilan que vous devez tous avoir eu et lu. Donc, je vais vous le commenter et je suis à votre disposition pour toutes les questions que vous pourrez me poser. Cela ne vous a pas échappé, la concertation préalable a duré 3 mois, mais ce qu'il faut remarquer, c'est que la préparation a été très longue, c'est-à-dire que nous avons travaillé 10 mois pour préparer cette concertation préalable. Ces 10 mois ont été un très bon exemple de travail participatif puisque nous avons travaillé main dans la main, avec les services du SAGE et les élus qui ont validé les étapes qui leur ont été proposées. Cette équipe a été renforcée et a été très efficace. Ensuite, l'équipe d'assistant au maître d'ouvrage, Eclectic Expérience, a été choisie après un appel d'offre et nous avons donc travaillé ensemble. Il y a toujours une forme d'inquiétude quand débute une démarche de concertation, nous nous posons beaucoup de questions : est-ce que les formats vont convenir, est-ce qu'une partie du territoire ne va pas se sentir lésé, surtout quand il y a un grand territoire comme celui-là, est-ce que nous allons arriver à toucher tous les publics y compris les moins participatifs, est-ce que les attitudes conflictuelles vont prendre le dessus lors des réunions ? Il y a toujours des inquiétudes.

Comme le dit le Président de la CLE du Gers, avec qui nous avons effectué le même travail, 1 an plus tôt, « nous avons peur d'y aller parce que nous pensions qu'il n'y avait que des coups à prendre, et nous sommes très contents de l'avoir fait ».

J'espère que M. FERRE pense la même chose et j'espère, vous aussi, et surtout que chaque personne qui a participé aux ateliers et réunions a ce même sentiment. J'espère aussi que ce travail participatif que nous avons commencé, va se poursuivre et qu'il va donner envie à d'autres structures de s'y adonner parce que quand je suis arrivé, l'ancienne préfète m'a dit que nous allions avoir du mal parce que l'Ariège n'avait aucune culture de la participation. Elle est partie, et votre présence, à tous les élus de la CLE, qui ont vraiment suivi et puis la population qui s'est bien mobilisée, l'a fait mentir.

Je suis vraiment persuadée que nous ne pouvons plus faire l'économie d'associer les citoyens aux décisions qui les concerne, mais il ne faut pas les décevoir. Donc, je pense que la méthode a été appréciée d'après les retours que nous avons eus à l'issue des réunions et des ateliers, mais maintenant, il faut répondre à la question essentielle : ma parole a-t-elle été entendue et va-t-elle être écoutée ? Donc, le bilan des garants que vous avez eu et le bilan de la concertation fait par Eclectic Expérience vous font entendre la parole citoyenne, maintenant, c'est à vous de vous en emparer selon la loi, l'article L121-16, du Code de l'environnement qui vous demande d'indiquer les mesures que vous jugez nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation. Nous sommes là aussi pour mettre en place et commencer à réfléchir à ces mesures et nous avons eu la réponse du maître d'ouvrage, vous l'avez eu aussi dans la semaine, nous allons en discuter aujourd'hui.

Je vais vous faire un petit commentaire sur le bilan. Il faut que vous sachiez que sa forme, le type de contenu, le nombre de pages, sont imposés par la Commission Nationale du Débat Public, dans un cadre contraint. Vous avez peut-être été surpris ou gênés par l'écriture inclusive, alors, elle n'est pas obligatoire, mais elle est fortement encouragée par la CNDP, donc en général, je m'y plie, c'est une question d'habitude. Ensuite, nous avons un délai d'un mois pour rendre le bilan, c'est imposé et très court pour traiter une concertation de ce type. Notre mission n'est pas non plus de traiter les informations de manière exhaustive, ce qui a été très bien fait par Eclectic Experience qui a eu plus de temps et qui a plus de moyens humains et matériels pour faire cela de façon plus précise. Les 2 documents se complètent, nous donnons notre avis sur la conduite de la procédure, nous faisons un peu les « inspecteurs des travaux finis », nous faisons des préconisations. A l'origine, nous avons fait une étude de contexte, nombres d'entre vous ont été interviewés et nous ont donné leurs idées et leurs préconisations sur la concertation. Nous les avons suivis pour donner des préconisations au maître d'ouvrage qui a ensuite travaillé avec Eclectic Experience pour les mettre en place. Nous devons aussi, à la suite de ce bilan et des enseignements que nous en avons tirés, donner des préconisations pour la suite. Dès le début, de toute façon, le maître d'ouvrage avait acté le principe de la concertation continue, donc Eclectic Experience est aussi mandaté pour continuer cette concertation qui va durer environ 2 ans jusqu'à l'enquête publique. Le garant qui va être nommé en septembre prochain par la CNDP va, à chaque fin d'année, écrire un bilan de la concertation continue. Ces bilans devront être joints au dossier d'enquête publique, c'est donc le principe de continuum de la participation qui a été acté, le garant passera donc le relai au commissaire enquêteur. Dans le bilan et conformément aux préconisations de la CNDP, notre avis se doit d'être exprimé de manière très factuelle, c'est-à-dire que l'on ne peut pas être laudatif et il doit répondre à 2 questions : le droit à l'information a-t-il été effectif et le droit à la participation a-t-il été respecté ?

Si vous lisez les pages 16 à 20, vous verrez que nous avons répondu oui à ces 2 questions et nous avons souligné la volonté du maître d'ouvrage d'informer et d'écouter ces concitoyens. Des éléments d'amélioration ont été demandés et définis. En général, les reproches qui ont pu être faits, c'est que les échanges et les temps de parole étaient trop limités dans les ateliers. Les ateliers commençaient à 18h et se terminaient généralement vers 21h30, même parfois plus tard. Il était difficile de les faire plus longs, c'était difficile de les faire commencer plus tôt parce que les gens ne sont pas disponibles. Le but, en concertation continue, sera de réfléchir à des formats un petit peu plus longs pour que chacun ait le plaisir, le droit et la possibilité d'exprimer ses pensées. La difficulté pour certains est aussi d'oser s'exprimer, mais justement, nous avons beaucoup insisté sur le format participatif par petits ateliers, y compris dans les réunions de lancement, ce qui n'est pas souvent le cas.

Les réunions de lancement et de clôture sont souvent des réunions descendantes, avec des gens en tribune, comme aujourd'hui alors que nous avons vraiment demandé à ce qu'il y ait un travail en atelier préparatoire pour que justement, chacun, même les gens les plus timides et qui n'ont pas

l'habitude de s'exprimer puissent le faire sur des petites tables de 8 ou de 10. Il me semblait que cela avait pas mal fonctionné, mais il y a encore certaines personnes qui nous ont dit qu'elles avaient eu du mal. Le questionnaire, qui a quand même bien marché, a permis à ceux qui n'avaient pas eu le temps ou pas osé s'exprimer de le faire. Il a eu beaucoup de succès, il était construit de façon ludique, nous avons pas mal travaillé dessus, Eclectic Experience aussi. La présentation était sympathique et pour l'avoir testé, il était facile et amusant.

Dans sa réponse au bilan des garants, dont vous avez été destinataire il y a quelques jours, et que vous devez approuver aujourd'hui, le maître d'ouvrage a pris des engagements, en réponse à nos préconisations. Ces réponses nous paraissent en adéquation avec nos préconisations. Nous avons déjà commencé à réfléchir à ce que pourrait être la concertation continue, élément novateur, vous allez être mis à contribution. Nous avons pensé, avec les techniciens du SAGE et ECLECTIC Experience qu'il serait utile de vous associer plus étroitement dans la conception de la concertation continue et donc, la prochaine réunion de la CLE, se tiendra en atelier. En septembre, vous allez tester ce nouveau format que vos concitoyens ont testé pendant 3 mois et réfléchir, ensemble, à la forme que vous souhaitez pour la concertation continue.

Le bilan des garants va être publié sur le site de la CNDP, accompagné de la réponse de la CLE. Il est également sur le site du Département de l'Ariège, avec le bilan de la concertation réalisé par Eclectic Experience. Je termine avec un mot sur la qualité du bilan réalisé par Eclectic Experience. Je ne sais pas si vous l'avez lu, mais cela vaut la peine parce que le fond est vraiment bien, ils ont rapporté de façon très claire un maximum de questions et de préoccupations des citoyens. J'ai bien aimé le questionnaire, et la façon dont il a été fait et exploité, parce qu'il apporte des précisions par rapport aux autres apports des ateliers et des réunions, il est plus précis. Il mérite une analyse fine. Si vous le lisez, parfois, il peut y avoir des réponses contradictoires, par exemple, pour l'agriculture, quand nous posons la question : qui doit être mis à contribution en priorité en cas de crise ? : c'est l'agriculture qui arrive en second après le tourisme. Mais en même temps, quand nous demandons quel est le secteur à protéger en priorité au regard du changement climatique, c'est l'agriculture qui arrive en premier. Cela va vraiment être intéressant à étudier de près parce qu'il y a parfois des réponses qui sont très fines, que nous ne pouvons pas prendre au 1^{er} degré. Nous voyons bien que l'agriculture doit être mise à contribution pour lutter contre le changement climatique, mais en même temps, c'est aussi la 1^{ère} à protéger. Il y a des petites choses comme ça qui sont intéressantes et qui ressortent du questionnaire, peut-être plus même que dans les ateliers.

L'important sera donc de lire le bilan des garants et celui d'Eclectic Experience, mais je suis à votre disposition pour répondre à vos questions maintenant ou à la fin de la réunion si tout n'a pas été couvert ensuite avec le bilan d'Eclectic Experience.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce que vous avez des questions ou des précisions à demander aux garants, sur leur rapport notamment, pas sur leur vécu puisque Mme PARDINEILLE nous l'a exprimé.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation CNDP :**

Je n'ai pas le droit de l'écrire, le bilan des garants doit être basé sur des faits, pas sur des sentiments. Mais j'ai le droit de vous dire, là, que nous avons bien travaillé ensemble, aussi bien avec les techniciens du SAGE qu'avec les élus qui ont vraiment bien participé, qui ont été présents pendant la concertation et ça, c'est apprécié par le public, ce mélange des genres. Et Eclectic a également bien joué le jeu. Merci à tous et à toutes.

• **Intervention de Mme Joëlle CHALAVOUX, Conseil Départemental de l'Aude :**

Je voulais juste dire que Mme PARDINEILLE a souligné la qualité du rapport rendu par Eclectic Experience et que moi j'avais, je le leur ai dit sur le moment, beaucoup apprécié la façon dont ils ont mené les ateliers. J'ai trouvé que c'était aussi très fin et très ouvert. C'était juste un témoignage mais je pense que quand nous sommes contents, c'est bien de le dire aussi.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Merci beaucoup de votre intervention. Nous allons passer la parole à Eclectic Experience, qui va vous présenter leur bilan.

• **Intervention de Mme Sofia ALIAMET, Eclectic Experience :**

Bonjour à toutes et à tous, d'abord merci pour vos remerciements et encouragements. Je tiens à partager le plaisir des équipes à travailler sur cette mission. Si cela vous va, aujourd'hui, je vais vous présenter 2 sujets :

- Les retours sur la concertation préalable
- Les perspectives pour la concertation continue

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Merci de votre intervention. Nous avons bien noté la date du 24 septembre, après-midi, pour un travail en atelier et non en amphithéâtre. Par contre, ce serait bien de nous envoyer des documents de réflexion, de travail, une semaine avant notre rencontre afin que nous puissions déjà commencer, chacun de son côté, à travailler et amener des réflexions et faire des propositions qui puissent faire avancer notre système. Est-ce que vous pourrez nous envoyer des documents ?

• **Intervention de Mme Sofia ALIAMET, Eclectic Experience :**

Bien sûr, c'est prévu, nous sommes en train de travailler dessus avec l'équipe d'animation pour vous proposer à la fois un déroulé et puis vous envoyer un peu les documents mais s'agissant des documents, ce sont vraiment les 2 bilans qui seront les supports majeurs et qui seront un peu les ressources de travail pour cette demi-journée.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

J'interroge les personnes en visioconférence ou en salle, est-ce qu'il y a des interventions, des remarques ?

Nous allons passer au point suivant, c'est présenté par Florian TESTA, qui va nous présenter le mémoire en réponse que nous avons fait au bilan de la concertation.

• **Intervention de M. Florian TESTA, Animateur du SAGE BVPA :**

Je vais donc revenir sur le rapport d'une douzaine de pages sur les réponses du bilan des garants de la concertation pour répondre aux demandes de précisions et aux préconisations de la CNDP. Ce rapport vous a été transmis fin juin, nous y avons travaillé une dizaine de jours. Nous avons eu ce rapport mi-mai, nous avons pu vous produire un rapport sous 15 jours. J'espère que vous avez eu le temps de le feuilleter. Je vais vous présenter quelques points sur lesquels nous souhaitons revenir pour apporter des précisions.

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de M. Renaud CHAMPREDONDE, CCI de l'Ariège :**

Je voulais simplement savoir si nous aurions d'autres retours d'expérience sur la pratique d'une concertation citoyenne au sein d'autres territoires.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation CNDP :**

C'était une demande qui avait été faite par le public aussi dans le SAGE Neste et Rivière de Gascogne. Pour le moment, la concertation continue a débuté depuis plusieurs mois et des groupes de personnes ont été associés aux commissions géographiques. Cela fait presque 1 an, nous allons faire le même exercice que celui que vous allez faire le 24 septembre avec la CLE, pour le déterminer. Je comprends la frilosité des maitres d'ouvrages, pour mettre cette instance en place, déjà il y a un coût financier et puis, parfois, c'est une instance qui est compliquée à mettre en place et qui est un peu décevante parce que les personnes s'engagent et ensuite se désengagent. Donc c'est vraiment quelque chose qui me paraît très intéressant, même ensuite, au-delà, en procédure d'évaluation. C'est un peu aussi, ce à quoi on réfléchit sur les SCOT, sur ces programmes qui touchent de grand territoire. Mais c'est vrai qu'il y a des difficultés sur des questions juridiques, il faut voir quel pouvoir peu avoir cette instance et il y a une question de moyens humains et financiers à mettre en place. Donc, cela doit bien se réfléchir, c'est une idée qui me paraît intéressante et qui peut être, à mon avis, riche ensuite sur les évaluations de programmes qui sont toujours un petit peu difficile à mettre en place et sujettes à caution. Je pense que d'avoir une instance citoyenne en regard du bureau d'études qui fait les évaluations, cela peut-être très riche et un peu novateur. Je voulais juste rappeler que vous avez 2 mois pour répondre au bilan qui vous a été envoyé fin mai, vous avez donc jusqu'au 31 juillet pour faire parvenir votre réponse à la CNDP.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a d'autres points ou interventions ?

Nous en parlerons certainement le 24 septembre, il faut savoir mais cela ne concerne que le département de l'Ariège qu'il y a une structure qui est mise en place par le Conseil Départemental et qui est totalement autonome, le Conseil Économique Social Environnemental Ariégeois, qui est peut-être limité mais qui peu nous apporter des éléments de réflexions ou des préconisations pour cette concertation continue.

• **Intervention de M. Florian TESTA, Animateur du SAGE BVPA :**

Nous avons M. Vincent RIBOT, qui souhaitait réagir sur la création d'un panel citoyen mis en place dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire « Garonne Amont ».

• **Intervention de M. Vincent RIBOT, Conseil Départemental de la Haute-Garonne :**

C'était juste un complément, effectivement, en termes d'exemple de concertation sur le thème de l'eau, à proximité, quand nous avons élaboré un projet de territoire pour la gestion de l'eau où il s'agit de mettre en place un plan d'action pour la restauration de l'équilibre quantitatif sur un bassin versant, en l'occurrence, le bassin versant de la Garonne en Amont de la confluence avec l'Ariège, donc, cela comprend le bassin du Salat et de l'Arize. Dans ce cadre-là, nous avons constitué un panel citoyen qui a établi des recommandations qui, ont été retraduites ensuite par les acteurs, pour avoir

une dimension opérationnelle, et c'est à partir de cela que nous avons élaboré le programme de 32 actions. Nous travaillons en lien étroit sur le sujet avec le CD09.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Je veux juste compléter en disant qu'il est prévu par le marché public que l'on a avec Eclectic Experience et le Temps d'Agir, la création d'un groupe contact et non pas un panel citoyen. C'est un choix qui avait été fait par le maître d'ouvrage pendant le marché puisque nous avons eu une discussion sur l'offre du marché. C'était pour le préciser, il y a bien quelque chose qui est prévu, pas un panel mais un groupe contact.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation CNDP :**

Je voulais juste rajouter que le panel représente un coût important, puisque lorsque l'on parle de panel, on parle de variété des personnes, des sexes, des catégories socio-professionnelles, donc le panel est compliqué à mettre en place. Selon l'expérience que j'en ai, c'est que nous démarrons avec un panel de 100 personnes et qu'à la fin, il n'y en a plus que 15.

Nous en avons parlé, quand le Conseil Départemental de l'Ariège a passé le marché et nous avons préféré le groupe contact qui est peut-être un peu moins coûteux et plus facile à mettre en place et qui est peut-être parfois plus effectif.

Je trouve que l'idée du CESEA, que je ne connaissais pas me paraît une bonne idée à creuser puisque c'est déjà une instance qui existe donc cela peut-être super et nous pouvons partir sur cette idée et y ajouter d'autres entités qui souhaiteraient participer ou d'autres participants que nous avons vu de façon très régulière aux ateliers puisqu'il y a des gens qui sont venus à pratiquement tous les ateliers ou concertation dont nous avons vu déjà l'implication mais nous avons un peu de temps pour y réfléchir, nous ne sommes pas obligés de prendre des décisions aujourd'hui.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

S'il n'y a pas d'autres interventions nous allons passer au vote puisque nous devons valider cette réponse au bilan des garants qui a été établie par les techniciens du SAGE BVPA et validée par leur Président.

Abstention : 2 voix

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation CNDP :**

Est-ce que nous pourrions avoir une explication sur votre vote, si cela ne vous ennuie pas ?

• **Intervention de M. Jean-Pierre JENN, ANPER-CEA :**

Je ne vais pas entrer dans les détails, vous connaissez nos positions aussi bien au niveau de la Fédération France Nature Environnement et les associations adhérentes, si vous voulez, cette concertation, nous aurions voulu qu'il y ait un rappel de nos observations sur les projets inutiles comme le projet du détournement du Touyre ou du Schéma Régional des Carrières, donc pour l'instant nous allons nous abstenir mais sachez que nous serons quand même là pour les réunions, ateliers ou autres. Merci.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Merci de ces explications qui ne nous étonnent pas.

Donc nous allons passer au point suivant. Je passe donc la parole au bureau d'études IREEDD.

• **Intervention de M. Pascal CHANE POI SANE, Bureau d'étude IREEDD :**

Bonjour, nous allons vous faire une présentation de l'état d'avancement de l'étude intitulé : « Phase 2, scénario et stratégie » dont la finalité sera d'établir la stratégie du SAGE en matière d'adaptation au changement climatique.

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Je vais peut-être faire un bref résumé de ce qui a été présenté, du travail que nous avons réalisé jusqu'à maintenant.

Dans un 1^{er} temps, nous faisons une photographie des usages de l'eau dans le passé. Dans un 2^{ème} temps, nous allons vers les acteurs du territoire pour construire avec eux, à partir d'un diagnostic de la vulnérabilité du territoire des ensembles de futurs possibles. Nous parlons bien de futurs possibles, pas de SAGE ni de plan d'actions. Donc, ce qui vous a été présenté là, c'est le résultat et la synthèse du matériau que nous avons rassemblé durant la 1^{ère} phase de l'étude, pendant l'état des lieux et durant les ateliers de groupe de travail et c'est avec ce matériau-là que nous allons nous projeter dans la dernière phase de l'étude pour construire les actions du SAGE.

Je m'arrête là, pour vous donner une vision transversale et globale du travail qui a été effectué jusqu'à présent. Merci Monsieur le Président.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

C'est surtout nous qui vous remercions du travail qui a été effectué de la vision que vous apportez. Vous nous l'aviez déjà explicité l'autre fois mais depuis quelques mois, évidemment, cela avance, et nous sommes sur la bonne voie pour respecter les délais.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

• **Intervention de M. Patrick RESCANIERES, Directeur du SMDEA :**

Ma remarque ne porte pas sur la méthode, elle va porter plutôt sur le secteur domestique. Quand nous regardons dans les scénarios tendanciels, vous partez sur l'idée que le prélèvement en eau dans le secteur domestique augmente avec l'évolution de la démographie, je pense qu'il faudrait prendre une autre donnée. Aujourd'hui, nous notons, en tout cas, à l'échelle du SMDEA, une baisse de consommation des ménages qui est de l'ordre de 4%, je pense qu'il serait intéressant de le prendre en compte à la fois dans le scénario tendanciel et dans le scénario intermédiaire que vous construisez. Cette baisse de la consommation, elle a des répercussions en termes de prélèvement sur le milieu, elle a aussi des conséquences économiques pour des syndicats comme le nôtre.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Moi qui siège au conseil d'administration du SMDEA, ainsi que d'autres personnes, c'est vrai que depuis plusieurs années, nous notons l'effort de la part des particuliers qui diminuent leur consommation et puis il y a des actions qui ont été mises en place notamment avec des réservoirs pour les jardins pour récupérateur d'eau. D'ailleurs, ce sujet a été abordé plusieurs fois, notamment à Pamiers, je crois, où des personnes nous avaient demandé pourquoi le département ne facilitait pas l'achat de récupérateurs d'eau.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Votre remarque est très pertinente mais en fait, si vous voulez, la consommation des usagers domestiques est le résultat de plusieurs facteurs. Il y a effectivement une baisse de la consommation individuelle de chaque ménage, c'est un fait, puisque nous le voyons dans les études. La seule chose, c'est que sur cette variable-là, ce que nous avons constaté dans le passé, c'est qu'il y a une véritable baisse de la consommation individuelle des ménages, c'est que cette baisse est liée à l'amélioration des économies d'eau qui sont associées aux équipements et que quand nous faisons de la prospective avec les Agences de l'Eau, nous nous sommes accordés sur le fait que ces améliorations technologiques que nous avons vu significativement dans le passé, risquent de ne pas se reproduire dans le futur. Autrement dit, la baisse que nous avons vu dans le passé, nous pouvons ne pas l'observer dans le futur, c'est le 1^{er} élément ; le 2^{ème} élément, c'est le facteur démographique. Même si nous prenons une consommation figée et stable, en terme de consommation unitaire par ménage, la démographie fait que nous pouvons avoir une tendance à la hausse. Ces trajectoires-là, donnent une idée de cette tendance sur le scénario du laisser-faire mais ce n'est pas vraiment cela qui va faire la différence sur les scénarios futurs puisque les gros prélèvements ne sont pas dans le secteur de l'eau potable mais ils sont dans le secteur de l'agriculture.

Donc, nous en convenons, mais il est difficile de préciser d'avantage la tendance future sur l'usage de l'eau d'autant plus que, sur les usages de l'eau, pour faire des économies sur les prélèvements, il faudrait travailler en fait sur le rendement de réseau et c'est un autre paramètre qui viendra dans la 2^{ème} phase de l'étude.

• **Intervention de M. Patrick RESCANIERES, Directeur du SMDEA :**

C'est quelque chose que l'on pourra documenter à notre niveau. Je pense que cette baisse est vraiment à prendre en compte dans les facteurs que vous évoquez là, il y a aussi un facteur à prendre en compte, c'est le facteur prix. C'est-à-dire que l'on peut documenter aussi le fait que, lorsque nous augmentons le tarif, les consommations baissent.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Absolument, c'est ce que nous appelons le caractère incitatif de la tarification qui fait que lorsque les tarifs augmentent, les prélèvements baissent. Cette augmentation des tarifs fait partie des actions qui pourront être mises en discussion, lors des prochains ateliers.

• **Intervention de M. Serge PAYRE, EDF Hydro :**

Sur les prélèvements d'eau et l'usage domestique, il faut rappeler et prendre en compte qu'une partie de cette eau se retrouve en station d'épuration donc, les prélèvements vont augmenter, mais la restitution en station d'épuration va aussi augmenter.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Cela fait également partie des considérations qui ont été prises en compte, notamment après les remarques qui nous ont été faites sur la différence entre les prélèvements bruts et les prélèvements nets.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

Juste sur les usages domestiques, je voulais attirer l'attention sur le fait que la consommation baisse au niveau du SMDEA mais la consommation humaine est de plus en plus orientée vers des bouteilles, enfin de l'eau achetée en bouteille, donc ce qui explique en partie la baisse de consommation. Ce n'est pas tout, mais c'est à combiner.

• **Intervention de M. Henri BENABENT, Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées :**

J'interviens plutôt en tant qu'utilisateur et je découvre les documents avec vous. Est-ce que nous pourrions revenir sur les diapos précédentes concernant le stockage ? Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu apparaître le barrage du Lanoux. Je sais qu'il est dans les Pyrénées Orientales, mais je crois que les eaux sont turbinées à L'Hospitalet. Est-ce que vous pouvez m'apporter une précision ou est-ce que je suis dans l'erreur ?

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

C'est un projet, c'est EDF qui pourrait nous en parler. Le SAGE doit être opérationnel à l'horizon 2027 et le projet de STEP du Lanoux, au mieux, cela sera en 2029.

• **Intervention de M. Serge PAYRE, EDF Hydro :**

Effectivement, nous avons un projet de STEP qui est vraiment encore à l'état de projet et d'étude actuellement, et qui répondrait à 2 composantes : à la fois permettre d'améliorer le volume d'eau disponible que l'on pourrait avoir et aussi d'améliorer la production d'énergie puisque l'on en profiterait pour créer un groupe de 8 Mégawatts et le volume d'eau qui pourrait être disponible pour assurer du soutien d'étiage serait autour de 8 millions de m³. Pour l'instant, nous en sommes vraiment à l'état de projet puisqu'il serait réalisé avec plusieurs partenaires, et pas uniquement EDF. Voilà ce que nous pouvons dire sur ce projet de STEP à L'Hospitalet.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Si je peux compléter, peut-être, par rapport à la question de M. BENABENT, sur ses slides là, le Lanoux n'apparaît pas comme barrage tout simplement parce qu'il ne fait pas partie de l'optimisation par rapport au soutien d'étiage notamment et par rapport aux usages. Ce n'est pas une carte sur l'ensemble des barrages hydroélectriques du territoire mais uniquement une carte des barrages qui servent au soutien d'étiage ou au multi-usages.

• **Intervention de Mme Anne VUILLET, DREAL Occitanie :**

Je voulais intervenir plus généralement sur cette présentation et notamment, je trouve cela très intéressant que ces scénarios soient bâtis avec toute la matière que vous avez récoltée lors des différentes commissions et des groupes de travail. C'est vrai que c'est un des atouts du SAGE, de bien s'ancrer sur le territoire et vous vous donnez les moyens de le faire et je trouve cela particulièrement intéressant.

Sur les scénarios contrastés tels que vous les présentez, je comprends l'intérêt pédagogique et méthodologique de ces scénarios, néanmoins, ce que je souhaite souligner par rapport au scénario « usage », c'est que, même si cela a été dit, on s'inscrit quand même dans un corpus réglementaire et notamment la DCE qui impose le retour au bon état des masses d'eau donc, du coup, il y a quand

même, que ce soit sur la sobriété, que ce soit sur la continuité écologique, tout un tas d'encadrement réglementaire dont on ne peut s'affranchir, et même dans ce scénario-là, il ne faut pas sous-entendre que l'on pourrait s'affranchir de toute cette réglementation existante.

Et ensuite, j'ai une remarque, mais c'est peut-être parce que j'ai moins suivi vos travaux, mais je n'ai pas su entendre ce matin dans vos scénarios et vu que nous sommes en 2050, tout ce qui concerne le changement climatique et le changement de données sur le territoire que ce soit la fragilisation de la ressource qu'elle soit qualitative ou quantitative. Ma question était aussi, à quel moment et dans quel scénario, vous prenez en compte en 2050 le changement climatique.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous devons avoir un scénario pour le SAGE qui doit être fait en 2027, après, nous nous adapterons en 2050, nous savons le faire.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Pour compléter ce que vient de dire Monsieur le Président, sur les contraintes réglementaires sur le scénario d'usage bien entendu, il y a des contraintes réglementaires que nous ne faisons pas « sauter », nous sommes bien d'accord là-dessus. Sur la question du scénario des impacts du changement climatique, toute la 1^{ère} partie de l'étude, lors d'un précédent bureau de la CLE, nous avons présenté les scénarios des changements climatiques qui ont été retenus et leur impact sur le territoire. Il y a tout un travail qui a été fait en fait par nos collègues de la CACG où nous avons repris les scénarios pessimistes : le scénario RCP8.5 et ses impacts sur le territoire et le scénario hydrologique qui était disponible pour faire une descente d'échelle sur le territoire. Je vous renvoie vers le rapport de phase 1 qui être à disposition ou que Florian peut vous mettre à disposition et qui vous donnerait beaucoup plus de précisions que ce que je peux apporter aujourd'hui.

• **Intervention de Mme Christel CARPENTIER, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :**

Bonjour tout le monde, je suis désolée, je vais me répéter, parce que je tiens toujours le même discours mais ce qui m'interpelle c'est que nous ne nous concentrons que sur le petit cycle de l'eau et avec le réchauffement climatique, ce qui nous préoccupe le plus, c'est le grand cycle de l'eau. Actuellement, plusieurs études ont été portées, entre autres par le CNRS et l'ENSAT qui démontrent qu'en fait, c'est l'évapotranspiration des plantes sur le territoire qui permet à 70% le retour des précipitations sur celui-ci. Alors, pourquoi est-ce que je parle de cela, c'est parce qu'en fait, si nous nous concentrons sur la mise en place, par exemple, de culture uniquement d'hiver, c'est-à-dire, du blé, de l'orge, du colza, on se retrouve avec des plantes qui auront fini leur cycle en juin-juillet et donc du coup qui ne capteront plus de carbone et qui n'évapotranspireront plus pendant les mois d'été puisqu'avec les chaleurs et les sécheresses que nous avons systématiquement en été cela ne favorisera pas l'évapotranspiration et donc le retour des précipitations. Ce que je ne voudrais pas c'est que nous nous retrouvions dans le même état que les Pyrénées Orientales qui ont maintenant 250 mm de pluie par an, ce qui correspond aux précipitations du Sahara, donc une zone désertique et comme je vois que ce n'est pas très loin, cela inquiète un peu le monde agricole. Nous, nous sommes pour la couverture des sols et le maintien des prairies mais pour cela il faut que cela soit poussant et, pour que cela le soit, étant donné que nous n'avons pas de précipitations régulières sur les territoires, si nous n'arrivons pas à compenser par un petit peu d'irrigation, le temps que le cycle se remette en place, nous ratons une partie des solutions qui pourraient s'offrir à nous, pour que la planète soit encore viable. Je veux rappeler, aussi, que nous oublions souvent que l'eau « se

mange ». C'est à dire que nous utilisons l'eau que nous disons « consommés » parce que nos vaches boivent de l'eau et que tant que nous ne l'avons pas mangé, et bien nous n'avons pas récupéré l'eau qu'elle a bu, cela fait partie des choses qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans le cycle de l'eau.

Le dernier point, justement, c'est concernant les STEP et les eaux d'épuration, puisque régulièrement, j'entends qu'en fait, les phosphates et les nitrates contenus dans l'eau et rejetés par les stations d'épuration sont auto-épurés par les cours d'eau. J'ai récemment échangé avec un scientifique du CNRS qui m'a dit qu'aujourd'hui, les débits des cours d'eau ne sont pas suffisants pour l'auto-épuration et en plus, nous agricolement, cela nous fait un peu réagir parce qu'il y a un objectif de nous faire réduire l'utilisation des engrais minéraux donc entre autres les azotes et les phosphates et si nous les laissons partir dans l'eau en auto-épuration c'est autant d'éléments minéraux que nous perdons et que nous ne pouvons pas utiliser sur nos sols, donc je pense qu'il faudrait aussi que nous réfléchissions là-dessus pour voir comment nous pourrions récupérer ces éléments minéraux pour qu'ils soient restitués à l'agriculture pour que nous ayons un cycle vertueux sur la croissance de nos plantes, leur meilleure santé, leur meilleure résistance à tous les bio-agresseurs.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Merci pour votre intervention. Depuis le début de cette étude, vous alertez, et à juste titre sur les besoins du secteur agricole en eau et leur implication avec les impacts du changement climatique. Le travail qui a été élaboré jusqu'à présent n'est pas un travail quantitatif qui consiste à évaluer en volume les besoins du secteur de l'agriculture sur le territoire, en revanche, sur les actions à inscrire dans le SAGE, c'est toute la partie de la 2^{ème} phase de l'étude, où nous allons travailler sur les actions à mettre en œuvre où nous pourrions prendre en considération vos revendications, dans le cadre d'un programme d'action mais avec l'ensemble des acteurs du territoire. Aujourd'hui, je ne peux pas répondre de manière plus précise que cela sur votre intervention sinon de vous dire que les actions seront construites dans le cadre de la 2^{ème} phase de l'étude.

• **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

Nous avons une question de M. Pierre VIEL, en visioconférence, concernant l'accessibilité des présentations d'aujourd'hui.

Elles vous ont donc été envoyées, si vous ne les avez pas reçus, je vous invite à nous écrire sur notre adresse mail : sage.bvpa@ariego.fr

Concernant la question sur la consommation d'eau : la baisse de la consommation d'eau de 4% qui a été annoncée, suffit-elle à neutraliser l'augmentation de la population ?

Je laisse M. HAMADE répondre.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Sur les perspectives, en fait, ce que nous avons établi, c'est que nous avons pris des ratios de consommation unitaire d'eau par ménage qui était stable, le reste c'était le facteur de la démographie. Ce sont ces 2 variables là qui esquissent la tendance future en terme de consommation en eau potable.

• **Intervention de Mme Joëlle CHALAVOUX, Conseil Départemental de l'Aude :**

J'apprécie beaucoup les scénarios contrastés et je me pose une question sur le scénario environnement. Vous montrez bien la difficulté, c'est la baisse de développement local et là, je pense que

nous avons quelque chose qui peut être évolutif au niveau de la perception de cette baisse de développement. Nous sommes en train de manière beaucoup plus générale de travailler sur les indicateurs de développement où le PIB commence à prendre du recul. Donc, il semblerait intéressant pour affiner le scénario 3 d'intégrer cette notion d'acceptabilité de la baisse de production ; à quel niveau cela peut être acceptable dans un 1^{er} temps pour pouvoir construire correctement le scénario 3 et d'introduire cela dans la consultation continue. Je ne sais pas si c'est possible mais cela me semblerait donner une dimension plus dynamique et de faire que le scénario 3 soit vraiment issu de la concertation et puisse aller aussi vers une évolution.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Merci pour votre intervention. La première remarque, c'est que nous connaissons tous aujourd'hui les limites de cet indicateur que nous dressons en drapeau, souvent, et qui est celui du PIB. Moi-même, j'ai participé à de nombreuses études pour essayer d'évaluer des indicateurs de bien être ou de santé sociale du territoire. J'ai piloté une étude pour le GIP Massif Central où nous avons remis en cause cet indicateur de PIB. Nous avons été amenés à reclasser les territoires à l'aune de cet indicateur que nous avons construit : l'indicateur de santé sociale du territoire. C'est un facteur qui est très important, la seule chose, c'est que, pour caractériser quantitativement cet indicateur-là, nous avons besoin d'énormément de données. Ce que nous pouvons faire dans la suite de l'étude, c'est, de façon qualitative, mettre en perspective, la question du développement du territoire à l'aune, non pas de cet indicateur de PIB, mais à l'aune du bien être environnemental, social et économique du territoire, ce qui permet de pondérer davantage les aménités environnementales qui sont rendues par les milieux aquatiques d'une part, mais aussi de pondérer davantage la contribution des services écosystémiques au bien-être de l'ensemble des citoyens de ce territoire.

• **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

Nous avons également deux questions de Philippe ASSEMAT de Bio Occitanie : la première porte sur la qualité de l'eau : n'y a-t-il rien sur les phytos de l'agriculture, pourquoi ?

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Parce que cette partie là est prise en charge par Ectare, dans le cadre de l'évaluation environnementale, sauf erreur de ma part. Ce n'est donc pas dans le périmètre de notre étude, même si la qualité de l'eau est un facteur important, ce que je veux dire, c'est qu'elle n'est pas intégrée d'un point de vue quantitatif dans le cadre de notre étude, mais elle est prise en compte dans l'ensemble des orientations et des types d'actions et des actions à venir, notamment en termes d'amélioration de la qualité de traitement des stations.

• **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

L'ordre du jour étant chargé aujourd'hui, nous n'avons pas demandé au cabinet Ectare, d'intervenir sur l'évaluation environnementale du SAGE. Le dernier rapport remonte à 2 mois. Tous les trimestres, nous avons une version itérée qui prends en compte à la fois tout ce qui est nouvelle législation ou évolution de la législation qui arrive et il travaille en collaboration étroite avec IREEDD pour la phase 2 de l'élaboration du SAGE.

La 2nde question portait sur le stockage de l'eau dans le sol par des pratiques agricoles différentes comme l'agroécologie.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Cela fait également partie des types d'actions qui ont émergées des ateliers de travail par commissions géographiques et cela fait partie des actions qui feront sûrement partie du programme du futur SAGE.

• **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

La dernière remarque est de Mme CARPENTIER, qui est intervenue oralement.

J'en profite pour vous rappeler que des interviews et entretiens sont prévus dans le cadre de la mission d'IREEDD. Certains d'entre vous ont peut-être déjà été sollicités le mois dernier sur les volets agricoles, les volets activités touristiques et les volets hydroélectricité. Vous serez à nouveau sollicité pour ces entretiens, qui viendront nourrir la phase stratégie du SAGE.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Sur la partie hydroélectrique, nos collègues de la CACG n'ont pas fini le travail de l'évaluation, en revanche, sur les usages, vous serez sollicités. Nous prendrons contact avec Elise LLOBET de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège et nous prendrons aussi contact avec vous pour affiner les prospectives.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Elise va se présenter afin que tous les membres de la CLE soit au courant de notre partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège et elle fera aussi le lien avec les autres chambres d'agriculture du périmètre.

• **Intervention de Mme Elise LLOBET, Chambre d'Agriculture de l'Ariège :**

Bonjour à tous, je suis arrivée en emploi, il y a quelques mois à la chambre d'agriculture de l'Ariège. Je vais donc travailler sur l'animation du SAGE, sur le volet agricole. Pour le moment, mes missions sont de travailler sur la sensibilisation du public aux usages de l'eau en milieu agricole avec la création de fiches pédagogiques et aussi, en 2025, organiser des visites d'exploitations agricoles où l'eau est utilisée.

Je ferais aussi le lien entre les chambres d'agriculture de l'Aude et de la Haute-Garonne pour alimenter les travaux du SAGE.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous demanderons, pour préciser, à la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, notamment, Elise et les élus de participer à des ateliers inter-chambres pour alimenter les actions liées au volet agricole. Tout ce que nous avons développé tout à l'heure, notamment sur les sols, l'usage des intrants, l'amélioration des masses d'eau, nous avons bien vu qu'il y en a une bonne partie sur le nord du périmètre, tout cela sera travaillé en ateliers, nous laissons la main à Elise et aux représentants des Chambres d'Agricultures et nous ferons remonter, en partenariat avec le bureau d'étude IREEDD, les actions proposées sur les territoires.

• **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

Une dernière remarque concernant les diapos 19 et 20 qui sont issues de la proposition méthodologique du comité de bassin Adour-Garonne pour proposer des visions prélèvements nets/bruts pour l'agriculture concernant les prélèvements.

Sur le graphique, vous voyez, ce sont donc les parts de prélèvements nets, à noter que ces parts de prélèvements de l'agriculture sont, hors compensation, des ouvrages qui y sont dédiés. C'est-à-dire qu'il y a des ouvrages dédiés pour l'agriculture, malheureusement, dans cette représentation graphique, il n'y a pas cette compensation. Nous atteignons les limites de la représentation graphique. Les ouvrages dédiés sont les ouvrages comme Montbel, Filhet ou Mondély qui ont été construits pour garantir un besoin de prélèvements pour notamment le milieu agricole. Donc la représentation en volume net peut être bénéfique pour les usages AEP puisqu'il y a une grande partie, environ 2/3, qui va être restituée au milieu et pour le secteur agricole brut = net, nous n'avons donc pas la notion de compensation de ces volumes prélevés par les ouvrages existants qui ont été créés dans le but, de justement compenser l'intégralité de ces prélèvements.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Le débat a été riche et nourri.

• **Intervention de M. JENN, ANPER-TOS :**

J'ai une petite remarque sur l'hydroélectricité, sur l'envasement des barrages, je pense au barrage de Labarre qui est bien envasé. Est-ce qu'il y a des projets de désenvasement de barrages d'ici à 2050 ?

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Vous savez que je suis le maire de Vernajoul, qui est en face, de l'autre côté, qui contrairement à d'autres communes d'Ariège ne perçoit pas grand-chose du barrage de Labarre. Peut-être qu'EDF peut nous en dire plus. Il y a un désenvasement qui a été fait il y a quelques années qui nous a valu une belle île au milieu du lac et qui est un magnifique réservoir pour les sangliers qui viennent sacquer le stade, mais cela, EDF n'y est pour rien.

• **Intervention de M. Serge PAYRE, EDF Hydro :**

Effectivement, c'est une problématique que l'on suit à EDF, mais aujourd'hui, nous n'avons pas programmé, dans les travaux à venir, d'actions particulières sur l'envasement mais c'est une problématique que nous connaissons.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie pour la qualité de vos présentations et aussi les différents intervenants. Nous voyons que ce sont des questions prégnantes et il y a des ébauches de solutions. J'ai retenu tout à l'heure le mot de co-construction. Pour co-construire, il faut d'abord vouloir construire et c'est l'objectif que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire, co-construire et je crois que c'est très important et nous allons le voir aussi. J'ai noté que beaucoup de solutions viennent des commissions géographiques. Nous allons voir tout à l'heure qu'il est important de participer aux commissions de l'automne où nous ferons des propositions et je crois que c'est aussi une phase importante et puis, vous avez aussi fait le lien avec la concertation préalable qui va se poursuivre avec la concertation continue comme quoi, chaque élément a sa place dans la construction de ce SAGE. L'objectif que je me suis fixé est de tenir les délais, c'est un challenge mais j'aime les challenges et donc nous allons faire en sorte de respecter les délais.

Peut-être qu'il y a un autre point, Karine, c'est le lancement de la concertation continue nous en avons parlé tout à l'heure mais il serait bien de rappeler les différentes dates.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Vous êtes conviés, le 24 septembre à 14h00, dans les Salons du Conseil Départemental de l'Ariège. Vous allez recevoir une invitation officielle, pour cet atelier-là, il n'y aura pas de visio-conférence puisque c'est un atelier de travail « sur table ». Comme nous vous l'avons dit, Eclectic Experience et nous-même, vous enverrons les documents de travail. Principalement, nous vous l'avons dit aussi, ce seront les bilans donc je vous invite, à tous les regarder c'est-à-dire le bilan d'Eclectic Experience, le bilan des garants et la réponse que nous avons fait, afin d'alimenter un peu vos réflexions ou vos interrogations si vous en avez encore et surtout pour faire des propositions pour la suite, pour les 2 ans à venir, pour la concertation continue.

Pour vous dire aussi un petit mot sur l'Info'SAGE que nous avons sorti au mois de juillet avec un bref retour sur la concertation préalable et le lancement de la concertation continue, nos participations, en tant que « SAGE » mais aussi avec nos partenaires : la Chambre d'Agriculture, Eau Ariège, le SMDEA et tous les participants d'Eau Ariège, nous avons participé au Salon des maires et des intercommunalités de l'Ariège, la journée mondiale de l'environnement mais aussi le forum alliance nature & adaptation organisé par l'OFB et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à Toulouse et puis, nous avons participé récemment aux journées techniques des zones humides organisées par le SMEAG et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Les zones humides sont un sujet qui est travaillé en inter-SAGE, donc dans cette journée-là, le SMEAG a finalisé la hiérarchisation et la priorisation des zones humides à préserver ou à restaurer par bassins versants alors, ce sont les bassins versants, comme l'a dit tout à l'heure, Vincent RIBOT, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, du Salat, du Volp et de l'Arize qui nous concernent plus particulièrement et déjà, nous avons des modèles de priorisation et des actions de priorisation sur ces secteurs-là. Et puis, nous faisons confiance à notre Cat ZH, la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides qui réalisera ensuite les priorisations sur les autres bassins versants.

Pour les commissions géographiques, nous avons confirmé avec le bureau d'étude IREEDD CACG, le mardi 5 novembre, le mercredi 6 novembre et le jeudi 7 novembre. Nous souhaitons garder le même format que la dernière fois c'est-à-dire des matinées de 9h jusqu'à 12h30 environ, de manière à pouvoir travailler sereinement, sans être pressé. Si tout va bien, et sous réserve de disponibilité des salles, évidemment, nous reprendrions les mêmes salles que la dernière fois. Donc, pour la commission géographique Ariège et Hers nous reprendrions la salle de Saint-Félix-de-Rieutord, pour celle de la Lèze, la salle de Lézat-sur-Lèze et pour la commission géographique de l'Arize, du Salat et du Volp, la salle de Montjoie-en-Couserans.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Parfait, est-ce qu'il y a des interventions sur ce point, des demandes de précisions ? Le dernier point, ce sont les questions diverses.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT de l'Ariège :**

Je voulais juste informer les membres de la CLE, que le Préfet a été interpellé à plusieurs reprises depuis la sécheresse 2022 et les différentes difficultés de remplissages des retenues qu'a rencontré le département. Son attention a été attiré sur plusieurs problématiques, tel que le niveau des débits d'objectif d'étiage, notamment sur l'Hers et sur l'Ariège, dans le cadre de la révision de l'arrêté sécheresse qui étaient considérés pour passer en vigilance, en alerte, alerte renforcée voire en crise et effectivement aussi, sur la délimitation de la nappe alluviale de l'Ariège qui avait été effectuée

par le BRGM en 2008, donc qui commence un petit peu à dater. Donc, le Préfet a souhaité vous écrire, le 13 mai dernier, pour vous rappeler que, dans le cadre du SAGE, ces études d'amélioration de la connaissance pouvaient totalement être portées, par ce dernier, vu cette composante multi-usage.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

J'ai répondu, avec l'aval de la Présidente du Conseil Départemental, puisque vous savez que le SAGE est porté par le Département de l'Ariège et donc il y a des implications financières, nous avons dit très clairement à M. le Préfet que nous approuvions son souci de réévaluer la ressource disponible et de mettre les résultats en perspective par rapport au débit de référence fixé par le SDAGE pour l'Hers Vif à Calmont et pour l'Ariège à Foix et Auterive et cette proposition d'étude pour la définition de valeurs de débit de référence ainsi que pour la détermination des débits complémentaires. Nous allons essayer de valider cette étude, de la faire porter, enfin, c'est ce que je soutiendrais auprès des membres de la CLE. Par contre, notre point de vue, c'est que la réactualisation de l'étude réalisée en 2008 par le BRGM, concernant la modélisation de la plaine alluviale de l'Ariège nous paraît beaucoup plus réservé, puisque c'est un domaine où il faut avoir des moyens et je pense que nous n'avons pas les moyens suffisants actuellement pour porter une telle étude. Voilà, la réponse a été faite le 24 juin dernier.

• **Intervention de M. Matthieu MAGELAINE, Agence de l'Eau Adour-Garonne :**

Je rebondis sur ce sujet des révisions des débits d'objectifs d'étiage puisque s'est tenue, tout récemment, une rencontre au niveau du STB : Secrétariat Technique du Bassin Adour-Garonne, qui réunit l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui étaient sollicités sur la révision de plusieurs débits d'objectifs d'étiage au niveau du bassin Adour-Garonne, donc les 20 départements du grand Sud-Ouest et, sont remontés les 3 débits d'objectifs d'étiage que vous avez évoqué : Calmont, Auterive et Foix ainsi que d'autres débits d'objectifs d'étiage sur le reste du bassin et il va pouvoir vous être fait, éventuellement, une proposition de portage de la maîtrise d'ouvrage par l'Agence de l'Eau. C'est un échange que nous allons avoir avec vous, le Conseil Départemental de l'Ariège, pour voir un petit peu comment vous voyez les choses et si nous devons le porter, comment nous pouvons associer la Commission Locale de l'Eau en terme d'informations et si c'est le Conseil Départemental de l'Ariège qui le porte, comment nous nous assurons que les prescriptions soient faites pour mettre en place ces débits d'objectifs d'étiage. L'idée est de les intégrer dans le prochain SDAGE 2028-2033, sinon au-delà. Il y aura des rencontres entre nous, pour voir comment nous nous ajustons.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je pense que nous trouverons une solution et que nous nous ajusterons puisque c'est quand même bien d'être adossé à une structure comme la vôtre.

D'autres interventions ?

En tout cas, je vous remercie de votre participation, la matinée a été intense, puisqu'il y avait quand même des sujets importants. Nous pouvons constater que la construction du SAGE évolue. Je remercie encore une fois les équipes qui m'entourent de leur implication au quotidien.

Nous avons donc eu un bilan de la concertation fait par les garants, un par Eclectic Experience, et notre réponse. Vous voyez que nous suivons les dossiers et que nous essayons de les faire avancer, nous avons besoin de vous aussi. Et puis, je pense que nous ne prenons pas de retard dans l'élaboration du SAGE et que nous allons pouvoir bientôt, après avoir examiné les différents scénarios,

construire la stratégie pour le futur et sur ces bons mots, je vous souhaite bon courage, et je vous dis à très bientôt en septembre.

La séance est levée à 12h00.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA

Le Président de la CLE
du SAGE BVPA



Jean-Paul FERRE

Jean-Paul FERRE